



Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA
Caisse des Consignations

AVIS

En exécution de l'alinéa 3 de l'article 9 de la loi du 29 avril 1999 sur les consignations, les ayants droit ci-après sont avisés, conformément à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1945, portant modification de la législation sur la caisse des consignations, de la déchéance au bénéfice du Trésor du droit de remboursement des sommes consignées à leur profit auprès de la Caisse des Consignations à Diekirch,

Date de la Consignation	Noms et adresses des ayants-droits	Date déchéance
14.02.1995	J. KRUMPEN PGMPH, B-Allmuthen, garantie déposée	14.02.2025
23.02.1995	Etienne SIMON, Asselborn, garantie déposée	23.02.2025
24.03.1995	pièce à conviction affaire MP c/ VAN DEN BROECK Mario, B-Opwijk	24.03.2025
19.05.1995	solde liquidation G.I. AGRO-TRANS s.à r.l. unipersonnelle, Longsdorf	19.05.2025
03.07.1995	affaire Berenice NEWMANN c/ SPELLER consorts, cautionnement déposé	03.07.2025
21.07.1995	pièce à conviction affaire MP c/ LERUTH et WACKERS	21.07.2025
12.10.1995	François SCHROEDER, Echternach, garantie déposée	12.10.2025
31.10.1995	Roger WECKER la succession vacante, Givenich, décédé le 30.08.1988	31.10.2025
07.11.1995	d'Boeschleit, Luxembourg, garantie déposée	07.11.2025
07.11.1995	Mathias FREICHEL, D-Lützkampen, garantie déposée	07.11.2025